



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2016 / III**

Le 14 avril 2016, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau - Mouchot - MM. Esselin – Wagner – Mme Lonardi – MM. Mirgon - Bolardi – Meunier – Mme Duresse – M. Lang – Mme Reschwein – MM. Sasso – Hocquel.

Excusées : Mmes Henry – Ritter.

Absent : M. Rechenmann

Mme Scherrer donne procuration à Mme Herbin – Mme Raymond donne procuration à M. Lormant - Mme Calvet donne procuration à M. Benoist – M. Mottin donne procuration à M. Matthias – Mme Maurice donne procuration M. Sasso.

~~~~~

**COMMUNICATIONS :**

- L'UTR s'installe dans l'Ancienne Pépinière de la Communauté de Communes du Saulnois.
  - L'installation des nouveaux WC publics est en cours.
  - Le Capitaine Jean-Marie WAGNER a effectué sa dernière intervention « les malaises ». Merci à Monsieur Jean-Marie WAGNER pour ce cycle de formation/information.
- ~~~~~

Puis il passe à l'ordre du jour :

- |            |                                                                                                                                                                                           |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16/III/32  | Budgets primitifs Ville et annexes 2016.                                                                                                                                                  |
| 16/III/33  | Subventions 2016. Liste principale.                                                                                                                                                       |
| 16/III/34  | Urbanisme. Acquisition terrain hôpital Saint-Jacques pour Maison de Santé Pluridisciplinaire                                                                                              |
| 16/III/35  | F.P.A. L'Arc en Ciel. Demande de garantie communale.                                                                                                                                      |
| 16/III/36  | Convention entre la mairie et l'association des Salines Royales.                                                                                                                          |
| 16/III/37a | Demande de subvention « dispositif de soutien à l'investissement local » - éclairage public – achat et pose de varilum.                                                                   |
| 16/III/37b | Demande de subvention « dispositif de soutien à l'investissement local » - acquisition de véhicule électrique.                                                                            |
| 16/III/37c | Demande de subvention « dispositif de soutien à l'investissement local » - Maison de Santé Pluridisciplinaire.                                                                            |
| 16/III/37d | Demande de subvention « dispositif de soutien à l'investissement local » - accessibilité.                                                                                                 |
| 16/III/37e | Demandes de subventions « dispositif de soutien à l'investissement local » « dotation des équipements territoriaux ruraux » - remplacement chaudière groupe scolaire Gustave Charpentier. |
| 16/III/37f | Demande de subvention « dispositif de soutien à l'investissement local » - opération de réhabilitation de centre bourg – acquisition ensemble immobilier.                                 |
| 16/III/38  | Convention assainissement avec la commune de Vergaville.                                                                                                                                  |



## Point n° 16/III/32 : BUDGETS PRIMITIFS VILLE ET ANNEXES 2016

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, les projets de budgets primitifs 2016 Ville et annexes sont adoptés à l'unanimité,  
Ces documents s'établissent comme suit :

|                                   | Dépenses €   | Recettes €   |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| A – Budget principal              |              |              |
| . section de fonctionnement       | 4.662.841,12 | 4.662.841,12 |
| . section d'investissement        | 7.741.744,34 | 7.741.744,34 |
| B – Service de l'Assainissement   |              |              |
| . section d'exploitation          | 548.945,73   | 548.945,73   |
| . section d'investissement        | 611.429,13   | 611.429,13   |
| C – Service des Eaux              |              |              |
| . section d'exploitation          | 611.466,89   | 611.466,89   |
| . section d'investissement        | 604.852,27   | 604.852,27   |
| D – Aménagement ZAC sud           |              |              |
| . section de fonctionnement       | 1.995.715,28 | 1.995.715,28 |
| . section d'investissement        | 3.205.971,49 | 3.205.971,49 |
| E – Funérarium                    |              |              |
| . section d'exploitation          | 72.123,00    | 72.123,00    |
| . section d'investissement        | 31.033,56    | 31.033,56    |
| F – Lotissement Coteaux du Lindre |              |              |
| . section de fonctionnement       | 247.633,84   | 247.633,84   |
| . section d'investissement        | 197.633,84   | 197.633,84   |

Budget principal voté – 5 contre - Budgets annexes voté à l'unanimité.

## Point n° 16/III/33 : SUBVENTIONS 2016. LISTE PRINCIPALE

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
entendu son président lors de la sortie de M. Bernard FRANÇOIS,  
VU les demandes de subventions transmises,  
Vu le tableau des subventions 2016 proposé et annexé à la présente,  
Sur proposition de la Commission des Finances du 4 avril 2016,  
MM. Bernard FRANÇOIS, Mickaël BOLARDI et Patrick MEUNIER,  
présidents d'associations, ayant quitté la salle lors de l'attribution à leur association,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

| Bénéficiaires associations sportives | Observations                                      | Subvention directe à payer                                |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1. FOOTBALL-CLUB DIEUZE              | . Fonctionnement<br>. Energie<br>. Energie annexe | 8.742,00<br>2.348,00<br><u>280,00</u><br><b>11.370,00</b> |
| 2. TENNIS-CLUB DIEUZE                | . Fonctionnement<br>. Energie                     | - 371,00<br><u>1.854,00</u><br><b>1.483,00</b>            |
| 3. BASKET-CLUB DIEUZE                | . Fonctionnement                                  | <b>2.430,00</b>                                           |
| 4. ASS. SAULNOIS TENNIS DE TABLE     | . Fonctionnement                                  | <b>325,00</b>                                             |

| <b>Bénéficiaires<br/>Associations sportives</b> | <b>Observations</b>           | <b>Subvention<br/>directe<br/>à payer</b> |
|-------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------|
| 5. CYCLOS-RANDONNEURS DIEUZOIS                  | . Fonctionnement              | <b>285,00</b>                             |
| 6. SOCIETE DE TIR SPORTIF DIEUZE                | . Fonctionnement              | <b>2.592,00</b>                           |
| 7. ASS. LES PALMES DE LA SEILLE                 | . Fonctionnement              | <b>361,00</b>                             |
| 8. APPMA LA GAULE DIEUZE                        | . Fonctionnement              | <b>458,00</b>                             |
| 9. PETANQUE-CLUB DIEUZOIS                       | . Fonctionnement              | <b>361,00</b>                             |
| 10. PIAFS DU SAULNOIS                           | . Fête du sport 2016          | <b>810,00</b>                             |
| 11. ENFANCE ET GYMNASTIQUE                      | . Fonctionnement              | <b>250,00</b>                             |
| 12. TAEKWONDO CLUB DIEUZE                       | . Fonctionnement              | <b>317,00</b>                             |
| 13. CLUB CANIN DU SAULNOIS                      | . Fonctionnement<br>. Energie | 250,00<br><u>380,00</u><br><b>630,00</b>  |
| 14. ASS. JUDO CLUB DIEUZE                       | . Fonctionnement              | <b>1.013,00</b>                           |
| <b>TOTAL I.</b>                                 |                               | <b>22.685,00</b>                          |

| <b>Bénéficiaires<br/>Associations culturelles et<br/>touristiques</b> | <b>Observations</b>                                                                                                                                      | <b>Subvention<br/>directe<br/>à payer</b>                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. MJC/CENTRE SOCIAL JACQUES PREVERT                                  | . Financement poste directeur<br>. Fonctionnement<br>. Diffusion culturelle<br>. Camp Ados<br>. Assurance MAIF<br>. Energie électricité<br>. Energie gaz | 20.655,00<br>6.642,00<br>810,00<br>475,00<br>92,21<br>3.240,00<br><u>6.000,00</u><br><b>37.914,21</b> |
| 2. ASS. DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE DU SAULNOIS                     | . Fonctionnement<br>. Cotisation<br>. Equilibre 2013/2014<br>. Equilibre 2014/2015                                                                       | 12.960,00<br>8,00<br>8.913,23<br><u>8.690,18</u><br><b>30.571,41</b>                                  |
| 3. OFFICE DE TOURISME                                                 | . Fonctionnement<br>. contribution 14 juillet                                                                                                            | 1.674,00<br><u>400,00</u><br><b>2.074,00</b>                                                          |
| <b>TOTAL II.</b>                                                      |                                                                                                                                                          | <b>70.559,62</b>                                                                                      |

| <b>Bénéficiaires<br/>Associations intérêt général</b>    | <b>Observations</b>               | <b>Subvention<br/>directe<br/>à payer</b> |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------|
| 1. ARC EN CIEL                                           | . Participation salaire directeur | <b>15.760,00</b>                          |
| 2. ASS. LES RETROUVAILLES                                | . Energie (électricité + gaz)     | <b>5.617,00</b>                           |
| 3. ASS. DONNEURS DE SANG BENEVOLES DIEUZE ET ENVIRON     | . Fonctionnement                  | <b>200,00</b>                             |
| 4. A.C.P.G./CATM                                         | . Fonctionnement                  | <b>190,00</b>                             |
| 5. ASS CONSOM. DIEUZE ET ENVIRON                         | . Fonctionnement                  | <b>194,00</b>                             |
| 6. AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL                           | . Fonctionnement                  | <b>2.160,00</b>                           |
| 7. A.C.A.D.                                              | . Fonctionnement                  | <b>1.215,00</b>                           |
| 8. SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE | . Fonctionnement                  | <b>110,00</b>                             |
| 9. ASS. DE S/OFFICIERS DE RESERVE                        | . Fonctionnement                  | <b>100,00</b>                             |
| 10. LES METRONOMES                                       | . Participation Ville             | <b>1.525,00</b>                           |
| 11. ASS. VIE LIBRE CHATEAU-SALINS                        | . Fonctionnement                  | <b>400,00</b>                             |

| Bénéficiaires<br>Associations intérêt général | Observations                  | Subvention<br>directe<br>à payer  |
|-----------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| 12. A.D.P.C. DIEUZE 57                        | . Fonctionnement<br>. Energie | 260,00<br>300,00<br><b>560,00</b> |
| 13. AMICALE DES SALINES                       | . Fonctionnement              | <b>120,00</b>                     |
| <b>TOTAL III.</b>                             |                               | <b>28.151,00</b>                  |

| Bénéficiaires<br>Associations diverses         | Observations     | Subvention<br>directe<br>à payer |
|------------------------------------------------|------------------|----------------------------------|
| 1. ASS. ALZHEIMER DU PAYS DE SARREBOURG        | . Fonctionnement | <b>35,00</b>                     |
| 2. LA PREVENTION ROUTIERE                      | . Fonctionnement | <b>35,00</b>                     |
| 3. SECOURS POPULAIRE FRANCAIS                  | . Fonctionnement | <b>35,00</b>                     |
| 7. LIGUE CONTRE LE CANCER<br>COMITE DE MOSELLE | . Fonctionnement | <b>35,00</b>                     |
| <b>Sous-total IV (subventions)</b>             |                  | <b>140,00</b>                    |
| COTISATIONS ASSOCIATIONS<br>DIVERSES           |                  |                                  |
| 1. MEMORIAL ALSACE                             | . Cotisation     | <b>100,00</b>                    |
| 2. FONDATION DU PATRIMOINE                     | . Cotisation     | <b>160,00</b>                    |
| 3. Ass. AMIS DU MUSEE<br>DEPARTEMENTAL DU SEL  | . Cotisation     | <b>35,00</b>                     |
| 4. MOSELLE ARTS VIVANTS                        | . Cotisation     | <b>100,00</b>                    |
| 5. MAISON DU PAYS DES<br>ETANGS                | . Cotisation     | <b>35,00</b>                     |
| 6. ASSOCIATION PARC<br>ANIMATION STE CROIX     | . Cotisation     | <b>10,00</b>                     |
| <b>Sous-total IV (cotisations)</b>             |                  | <b>440,00</b>                    |
| <b>TOTAL IV.</b>                               |                  | <b>580,00</b>                    |

|                                        |  |                   |
|----------------------------------------|--|-------------------|
| <b>TOTAL GENERAL I – II – III - IV</b> |  | <b>121.975,62</b> |
|----------------------------------------|--|-------------------|

- autorise le maire à signer la convention de soutien aux associations à intervenir avec la M.J.C. et l'AGBS

Délibéré à l'unanimité.

### Point n° 16/III/34 : URBANISME. ACQUISITION TERRAIN HOPITAL SAINT JACQUES POUR MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Le Conseil municipal,  
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,  
VU le P.V.A. n° 833 F établi par Géodatis le 15 mars 2016 relatif au découpage des parcelles appartenant à l'Hôpital St Jacques de Dieuze cadastrées lieudit « route de Loudrefing » S 11 n° 23 de 40 a 59 ca, n° 25 de 2 a 77 ca et n° 254/26 de 39 a 76 ca,  
VU le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Dieuze, à proximité de l'Hôpital St Jacques,

après délibération

- décide de faire l'acquisition des parcelles n° 342/23 de 24 a 89 ca, 344/25 de 82 ca et n° 347/26 de 7 ca à l'euro symbolique.
- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.

Délibéré à l'unanimité.

## Point n° 16/III/35 : F.P.A. L'ARC EN CIEL. DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE

Le Conseil municipal,  
entendu son président,

VU la délibération du conseil municipal n° 11/XI/102 du 27 octobre 2011

autorisant le maire

- à accorder la garantie communale au FPA l'Arc en Ciel racheté en 2003 par l'Association Les Retrouvailles pour le remboursement d'un prêt de 1.100.000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne et d'intervenir au contrat de prêt qui est passé entre cette banque et l'emprunteur.
  - à prévoir l'inscription d'une provision pour risque correspondante au budget primitif.
- |                           |                   |                 |
|---------------------------|-------------------|-----------------|
| Conditions du prêt 2011 : | - montant du prêt | 1.100.000 €     |
|                           | - durée du prêt   | 264 mensualités |
|                           | - taux fixe       | 4,60 %          |
|                           | - mensualité      | 6.632,01 €      |

Considérant la demande de garantie communale en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 du président du comité de gestion de la résidence l'Arc en Ciel suite à une renégociation du prêt initial aux conditions suivantes :

- Montant du prêt 1.030.000 €
- Durée du prêt 223 mensualités
- Taux fixe 2,80 %
- Mensualité 5.929,51 €.

après délibération

- décide d'accorder la garantie communale au FPA l'Arc en Ciel pour le remboursement du prêt de 1.030.000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne et d'intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre cette banque et l'emprunteur.
- à prévoir l'inscription d'une provision pour risque correspondante au budget primitif 2016.

Délibéré à l'unanimité.

## Point n° 16/III/36 : CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET L'ASSOCIATION DES SALINES ROYALES

Le Conseil municipal,  
entendu son président,

Considérant que l'Office du Tourisme communal étant appelé à rejoindre la Communauté de Communes du Saulnois au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Afin de permettre le maintien du système actuel de location des salles et de permettre la pérennité de l'activité cinéma dans l'enceinte des Salines Royales,

après délibération

- autorise le maire à signer une convention entre la Ville de Dieuze et l'Association des Salines Royales relative à la gestion et l'animation des salles du site des Salines Royales et du cinéma.

Délibéré à l'unanimité.

## Point n° 16/III/37a : DEMANDE DE SUBVENTION « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » - ECLAIRAGE PUBLIC – ACHAT ET POSE DE VARILUM

Le conseil municipal,  
entendu son président,

considérant la possibilité de déposer des dossiers de subventions au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

considérant la démarche « territoire et énergie positive » de la commune,

considérant que le poste test d'éclairage public rue Emile Friant (75 lampes) a permis de constater une consommation en 2013 sans Varilum de 49.431 kwh et en 2015 avec Varilum de 32.618 kwh soit une économie de 16.813 kwh,

VU le devis proposé par Direct ePI pour 21 appareils supplémentaires ainsi que les coûts de pose pour un montant de 26.700 € HT,

après délibération

- décide d'investir dans 21 appareils supplémentaires pour un coût de 26.700 € HT
- autorise le maire à solliciter l'aide DSIL à hauteur de 60 % soit 16.020 €.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/III/37b : DEMANDE DE SUBVENTION « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » - ACQUISITION VEHICULE ELECTRIQUE**

Le conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la possibilité de déposer des dossiers de subventions au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),  
considérant que le véhicule destiné au service « eau et assainissement » arrive en fin de vie,

considérant la démarche « territoire et énergie positive » de la commune,  
VU le devis proposé par Renault pour un véhicule Kangoo électrique y compris le branchement électrique à disposition d'un montant de 20.000 € HT,

après délibération

- décide d'investir dans un véhicule « propre » pour un montant de 20.000 HT (y compris branchement électrique à disposition) ;
- autorise le maire à solliciter l'aide DSIL à hauteur de 60 % soit 12.000 €.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/III/37c : DEMANDE DE SUBVENTION « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Le conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la possibilité de déposer des dossiers de subventions au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),  
considérant le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Dieuze pour un coût de 1.697.957,98 € HT,

VU la délibération du conseil municipal n° 15/VII/67 du 17 septembre 2015 approuvant le plan de financement,

après délibération

- autorise le maire à solliciter l'aide DSIL à hauteur de 20 % soit 340.000 €.
- accepte le nouveau plan de financement, à savoir :

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Département de la Moselle (AMITER) | 500.000,00 € |
| Région                             | 150.000,00 € |
| Etat (DETR)                        | 268.115,00 € |
| Etat (FNADT)                       | 100.000,00 € |
| Etat (DSIL)                        | 340.000,00 € |
| Commune de Dieuze                  | 339.842,98 € |

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/III/37d : DEMANDE DE SUBVENTION « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » - ACCESSIBILITE**

Le conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la possibilité de déposer des dossiers de subventions au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),  
VU l'étude diagnostique présentée par Moselle Agence Technique pour 96.000 € HT,  
VU l'estimation réalisée par le CAUE pour l'accessibilité au Fab Lab pour 45.000 € HT,  
  
après délibération

- autorise le maire à solliciter l'aide DSIL à hauteur de 50 % soit 70.500 €.

Voté à l'unanimité

**Point n° 16/III/37e : DEMANDES DE SUBVENTIONS « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » « DOTATION DES EQUIPEMENTS TERRITORIAUX RURAUX » - REMPLACEMENT CHAUDIERE GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE CHARPENTIER**

Le conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la possibilité de déposer des dossiers de subventions au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),  
considérant la possibilité d'un co-financement au titre de la DETR,  
considérant la démarche « territoire à énergie positive » ainsi que le souhait de réaliser sur le groupe scolaire Gustave Charpentier d'importantes économies d'énergie,  
considérant le projet de remplacement de la chaudière par une installation à condensation qui permettra une économie annuelle de 25 %,  
considérant le devis estimatif de la Société THERMO CONCEPT SERVICES de Dieuze d'un montant de 92.465,37 € HT,

après délibération

- autorise le maire à solliciter les aides selon le plan de financement suivant :

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Etat (DSIL)       | 46.233,00 €  |
| Etat (DETR)       | 18.493,00 €  |
| Commune de Dieuze | 27.739,37 €. |

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/III/37f : DEMANDE DE SUBVENTION « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » - OPERATION DE REHABILITATION DU CENTRE BOURG – ACQUISITION ENSEMBLE IMMOBILIER**

Le conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la possibilité de déposer des dossiers de subventions au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),  
considérant la démarche « territoire à énergie positive »,  
considérant l'opération de réhabilitation du centre bourg  
considérant la possibilité d'acquisition d'un ensemble immobilier à réhabiliter pour l'installation d'une surface de vente de proximité de produits locaux,  
considérant le coût estimatif d'acquisition du bien immobilier de l'ordre de 40.000 € HT,

considérant le coût estimatif de la réhabilitation du bien immobilier de l'ordre de 100.000 € HT,

après délibération

- autorise le maire à solliciter l'aide DSIL à hauteur de 50 % soit 70.000 €.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 16/III/38 : CONVENTION ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNE DE VERGAVILLE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la demande de la commune de Vergaville pour le traitement de ses eaux usées par la station d'épuration de la commune de Dieuze à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

après délibération

- autorise le maire à signer une convention de traitement des eaux usées avec la commune de Vergaville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Délibéré à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 15.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS      Sylviane HERBIN      Paul BENOIST      Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS      Claudine BAU      Isabelle MOUCHOT      Christophe ESSELIN

Jean-Marie WAGNER      Agnès LONARDI      Jonathan MIRGON      Mickaël BOLARDI

Patrick MEUNIER      Véronique DURESSE      Jérôme LANG      Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO      Daniel HOCQUEL